



17 juillet 2008

Chers collègues,

Comme vous le savez, les enquêteurs de la Commission canadienne des droits de la personne ont complété un rapport qui recommande que les commissaires canadiens des droits de la personne acceptent formellement la juridiction pour traiter les plaintes relatives au sous-financement des services de protection et de bien-être pour les enfants vivant sur réserve, déposées par l'Assemblée des Premières Nations et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. Le rapport recommande également que cet enjeu soit référé à un tribunal pour déterminer si la formule de financement fédérale des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations est discriminatoire.

Par deux occasions, le MAINC a refusé la médiation pour régler la question et il a questionné à maintes reprises la juridiction de la Commission canadienne des droits de la personne à l'égard du traitement de la plainte. L'une des raisons motivant l'objection du MAINC est que ce dernier questionne le soutien qu'apportent les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations envers un action touchant les droits de la personne dans le contexte de la stratégie de négociations nationales que le MAINC a entreprise. Je vous écris pour demander aux agences individuelles ainsi qu'à vos organisations régionales d'écrire des lettres au Chef national et d'en acheminer une copie conforme à la Commission canadienne des droits de la personne ainsi qu'à notre organisation pour signifier votre soutien pour l'action entreprise en droits de la personne afin d'appuyer un financement équitable pour la protection et le bien-être des enfants pour toutes les agences de SEFPN au Canada. Quoique l'enquêteur de la Commission canadienne des droits de la personne n'ait pas trouvé de motifs raisonnables appuyant les préoccupations du MAINC, des lettres de soutien de votre part aideront à réitérer la résolution unanime adoptée par les Chefs de l'APN en assemblée en appui au cas porté à l'attention des droits de la personne. Plusieurs Premières Nations ont déjà adopté des résolutions et des motions en appui à l'action en droits de la personne et le nombre croît de plus en plus.

De plus, nous avons été informés que nous devons amasser 30 000.00\$ en frais juridiques et nous aurons probablement besoin d'un montant additionnel de 20 000.00\$ pour les autres frais relatifs à la plainte aux droits de la personne. Les dons des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, des Premières Nations et d'autres souteneurs seraient très appréciés.

La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et l'Assemblée des Premières Nations ont déjà contribué financièrement en puisant dans leurs propres sources de revenus pour couvrir les dépenses relatives à la plainte donc vos contributions nous aideraient vraiment à nous assurer que les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations reçoivent des niveaux de financement équitables pour offrir des services à l'enfance et à la famille qui soient culturellement adaptés. Les dons peuvent être acheminée en ligne à [www.fncaringsociety.com](http://www.fncaringsociety.com) (allez sur la page d'accueil et vous verrez le bouton "Donnez maintenant" à gauche) ou en envoyant un chèque ou un mandat poste à l'ordre de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada.

Merci de votre considération à l'égard de notre demande et SVP n'hésitez pas à communiquer avec moi au besoin pour obtenir de plus amples renseignements.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Blackstock', with a stylized flourish at the end.

Cindy Blackstock  
Directrice générale  
SSEFPN